collège Kerzouar
académie Rennes
Éducation nationale

ACADÉMIE DE RENNES — Collège KERZOUAR

PROCÉS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Année scolaire : 2015/2016

Numéro de séance par année civile : 4/2015

Date de convocation : 14 septembre 2015

Présidence de : Olivier HUREAU - Principal

Total des membres : 25

Quorum : 13

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	N° d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
1. Adoption du procès-verbal du CA du 2 juillet 2015	Vote	3			
2. Questions diverses :		3			
2.1 Parents : transports scolaires	Information				
2.2 Parents : Suivi des travaux des toilettes	Information				
2.3 Enseignants : Nouveau collège.	Information				
3. Voyages scolaires		4			
3.1 Voyage à Paris	Vote		21-15	Délibération	1
				Budget	2
3.2 Voyage à Bruges	Vote		22-15	Délibération	3
				Budget	4
4. Décision budgétaire modificative	Information	4		DBM	5
5. Contrats		5			
5.1 Enlèvement des graisses	Information				
5.2 Révision date du contrat climatiseur	Vote		23-15	Délibération	6
5.3 Révision date du contrat centrale traitement d'air	Vote		24-15	Délibération	7
6. Tarifs		5		Courrier CD	8
6.1 Tarifs divers	Vote		25-15	Délibération	9
				Tarifs	10
6.2 Tarifs restauration	Vote		26-15	Délibération	11
				Tarifs	12
Taux de participation aux charges communes	Vote		27-15	Délibération	13
7. Convention piscine	Information	6		Convention	14
8. Résultats au DNB et structure de rentrée	Information	6			
9. Rapport annuel d'activités et de performance	Avis	6			
10. Calendrier prévisionnel	Avis	7		Calendrier	15
11. Question diverse (Chef d'établissement) : expérimentation « choix aux familles »	Avis	7			

Le Président

COLLÈGE KERZOUAR LE PRINCIPAL 29290 SAINT-RENAN

Olivier Hureau

Le Secrétaire

Bernard Kerbrat

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 24 septembre 2015

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	HUREAU Olivier	X						
	Adjoint	COIGNEC Pascal	X						
	Gestionnaire	APPRIOU Hélène	X						
	CPE	BENARD Vanessa	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	LE GAC Didier	X						
		PALLIER Elyane			X				
	Commune siège	DUSSORT Fabienne	X						
	Commune siège	LALOUER Marie-Christine	X						
Personnalité qualifiée		REYNAUD Gérard			X				
Total			7	0	2		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CALVARY Laurence	X						
		COUSI Joël	X						
		KERBRAT Bernard	X						
		LE GARS Jean-Pierre	X						
		LE PENNEC Patrick	X						
		PUCEL Armelle	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MARGÉ Jean-Claude			X				
		VERON Stéphane	X						
Total			7	0	1		0	0	0
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	GUENNEGUES Frédéric		X					
		KERONCUFF Marielle	X						
		LAMOUR Marie-Dominique			X				
		LE GAC Nathalie			X				
		LEMAILLET Yves	X						
		MELIQUE Caroline	X						
	Elèves	HEMERY Maxence			X				
		LE GALL Manuel			X				
Total			3	1	4		0	0	0

DÉROULEMENT DU CONSEIL

Le quorum étant atteint (16 présents) la séance est ouverte à 17h30. Monsieur Kerbrat, représentant des personnels d'enseignement, assure le secrétariat. Monsieur le Principal présente ensuite l'ordre du jour en précisant les questions diverses déposées par les représentants des parents d'élèves, celle déposée par les représentants des enseignants et celle qu'il a lui-même ajoutée. Monsieur le Principal propose de modifier l'ordre du jour en abordant les questions diverses au début permettant ainsi à Monsieur Le Gac de répondre avant son départ. Monsieur le Principal propose aussi de placer juste après le point sur les voyages pédagogiques dont un sera abordé par Madame Clairon, professeure d'EPS, invitée.
Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 2 juillet 2015

Monsieur le Principal, précise, à la demande écrite de Madame Pallier, qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du CA du 7 avril 2015 : il est bien entendu que contrairement à ce qui est écrit en page 8 c'est le Conseil départemental qui est le maître d'ouvrage du collège.

Monsieur le Principal demande si des modifications sont à faire dans le procès-verbal du conseil d'administration du 2 juillet 2015 puis passe au vote de son adoption :
Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Le procès-verbal en question est adopté.

2. Questions diverses :

2.1 Parents : transports scolaires

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il est normal d'avoir des enfants debout dans le car particulièrement sur le trajet vers Ploumoguer. Madame Bénard, CPE indique qu'effectivement, depuis la rentrée, les chauffeurs sont obligés d'équilibrer les nombres d'élèves en faisant changer les élèves de car.
Monsieur Le Gac précise qu'il est interdit de faire voyager les enfants debout et qu'il faut du temps pour tout mettre en ordre parce que tous les ans environ 30 % des parents oublient de réinscrire leurs enfants avant la rentrée.

Les représentants des parents d'élèves aimeraient savoir pourquoi, pendant le transport scolaire, les enfants ne bouclent-ils pas leur ceinture. Monsieur Le Gac, représentant du Conseil départemental, répond qu'il est très difficile pour le chauffeur de contrôler une fois le car parti que les enfants gardent leur ceinture bouclée. Monsieur le Principal précise que pour essayer de pallier ce problème, une action de prévention « Cool le car » devrait être mise en place auprès des élèves de sixième.

2.2 Parents : Suivi des travaux des toilettes

Les représentants des parents d'élèves aimeraient savoir où en sont les travaux de rénovation des toilettes du bâtiment 2. Madame la gestionnaire répond que la demande de rénovation auprès des services du Conseil départemental a été faite en 2013. Des travaux ont été amorcés. Le menuisier a remplacé les portes. Le plombier devait intervenir le lundi 21 septembre, il ne viendra finalement que le lundi 28. Ce retard oblige le peintre à reporter son intervention.

Madame la gestionnaire signale que des volets roulants vont être réparés pendant les vacances de la Toussaint et que le 6 octobre, une réunion entre Monsieur le Principal, elle-même et le Conseil départemental est programmée.

2.3 Enseignants : Nouveau collège.

Monsieur Cousi, représentant des enseignants, souhaite des réponses aux questions posées au cours du conseil d'administration du mois de juillet. Il demande si dans le nouveau collège il est prévu une classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire). Monsieur Le Gac répond que le Conseil départemental ne s'occupe pas de l'implantation des classes ULIS, que c'est de la responsabilité des services académiques de l'Éducation nationale. Monsieur Cousi rappelle que dans l'élaboration du cahier des charges du nouveau collège il est bien fait état de l'implantation de ce type de classe. Monsieur Le Gac précise que l'accès aux personnes souffrant de handicap sera bien entendu prévu dans le nouveau collège et il fait

remarquer que deux collèges du département (Carhaix et Quimperlé) possèdent une classe ULIS alors que leur gymnase est à 10 mn du collège. Monsieur Lemaillet, représentant des parents d'élèves, intervient pour s'étonner de la comparaison avec ces collèges où la configuration n'est clairement pas optimale. Monsieur Cousi demande s'il est prévu des vestiaires dans le nouveau collège ou s'il faudra faire un aller-retour jusqu'au vestiaire du gymnase. Monsieur Le Gac répond qu'il y aura un comité de pilotage et que les équipes du collège pourront intervenir à ce moment-là pour travailler sur ces questions. Il ajoute que le calendrier sera précisé en fin d'année. Il conclut en confirmant que la position de la Commune et du Conseil départemental n'a pas changé : le gymnase sera implanté à l'endroit déjà choisi. Il ajoute que l'achat du terrain sera effectif lundi 5 octobre.

Arrivée de Madame Pucel, représentante des enseignantes à 18h (17 présents)

Monsieur Lemaillet est vraiment désolé que les choses restent en l'état. Les professeurs s'inquiètent que leurs problèmes et leur inquiétude ne soient pas pris en considération. Madame Dussort, représentante de la Commune, confirme que la décision est actée.

Monsieur le Principal jugeant que le débat n'avance plus, passe au point suivant.
18h10. Monsieur Le Gac ayant d'autres obligations doit quitter la séance (16 présents).

3. Voyages scolaires

3.1 Voyage à Paris

Madame Clairon, professeur d'EPS, présente un séjour à Paris pour les élèves de troisième option danse. Il se déroulera du samedi 5 mars au mercredi 9 mars 2016. Le thème sera autour des arts et de la culture. Le moment fort sera le festival mondial « Hip Hop » à Bercy. Les élèves visiteront le musée du Louvre, Montmartre, la Tour Eiffel la nuit. Ils feront un parcours cinéma et feront une visite de Paris en autobus rouge. Les élèves seront logés à l'hôtel. Les repas seront pris dans des restaurants adaptés au groupe. La participation des familles est fixée à un maximum de 319,10 €. Des actions sont prévues pour diminuer le coût du séjour. Les accompagnatrices sont Mesdames Clairon et Mercier.
Le FSE et l'association « D'ouest en Elfes » seront sollicités pour des demandes de dons.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Le conseil d'administration donne son accord à ce projet de voyage.

3.2 Voyage à Bruges

Monsieur Le Gars, professeur d'histoire-géographie, présente un voyage à Bruges pour les élèves de cinquième B et C. Il se déroulera du lundi 28 mars au vendredi 1er avril 2016. Le thème de ce séjour est en lien avec le programme d'histoire (Moyen âge et commerce). Les objectifs pédagogiques sont basés sur l'ouverture culturelle et la découverte du patrimoine mondial.
Activités prévues : visite de Bruges à travers ses canaux ; visite du musée de l'histoire de Bruges, visite d'une jolie bourgade médiévale, Damme, ville de Till l'Espiègle, visite du port de Zeebrugge (en lien avec le programme de quatrième sur les zones portuaires). L'hébergement se fera en auberge de jeunesse. Cinq accompagnateurs sont prévus pour encadrer 59 élèves. La participation des familles est fixée à un maximum de 215 € par élève. Des actions sont prévues pour diminuer le coût du séjour. Le FSE et l'association « D'ouest en Elfes » seront sollicités pour des demandes de dons. Comme c'est un séjour européen, une aide du Conseil départemental est peut être possible si cela correspond aux critères d'attribution.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Le conseil d'administration donne son accord à ce projet de voyage.

4. Décision budgétaire modificative

Mme la Gestionnaire présente pour information une décision budgétaire modificative.
L'installation d'un composteur de 9 m³ est prévue pour un montant de 2640 €. Le collège a reçu la somme de 3 000 € dans le cadre de l'appel à projets " agenda 21 ". La commande est passée auprès de l'ESAT de Lesneven pour la fourniture du pavillon de compostage.

5. Contrats

5.1 Enlèvement des graisses

Mme la Gestionnaire précise que le précédent contrat expiré en septembre 2015 prévoyait quatre interventions annuelles d'enlèvement des graisses au niveau de la cuisine. Dans le cadre du renouvellement du contrat, trois interventions annuelles devraient suffire pour un fonctionnement du service sur dix mois. Cinq entreprises ont présenté un devis : Ouest assainissement ; Sarp ouest ; Hydresass ; Alzeo et AHP. Les devis vont de 580 € à 1287 €. L'entreprise Ouest assainissement propose d'intervenir trois fois par an pour un montant de 580 €. Elle ne propose pas de contrat sur plusieurs années. Le conseil d'administration donne un avis favorable à cette proposition. Il n'y pas de vote pour ce contrat dans la mesure où la durée dudit contrat n'est signée que pour une année.

5.2 Révision des dates du contrat pour l'entretien et la maintenance du climatiseur

Le chef d'établissement informe les membres du conseil d'administration de la décision du Conseil départemental de reprendre à sa charge, au 1er juillet 2016, certains contrats d'entretien et de maintenance des installations dans le collège, notamment les contrats sur les climatiseurs. Ainsi la durée du contrat avec l'entreprise SAVELYS pour l'entretien et la maintenance du climatiseur dans le local serveur doit passer de trois ans à un an (voir délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2015)

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Le contrat avec SAVELYS est validé pour un an, pour un coût annuel de156,90 € H.T.

5.3 Révision des dates du contrat pour l'entretien et la maintenance de la centrale de traitement d'air.

Pour la même raison expliquée précédemment, la durée du contrat avec l'entreprise EUROENERGIE pour l'entretien et la maintenance de la centrale de traitement d'air et du clapet coupe-feu doit passer de trois ans à un an.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Le contrat avec EUROENERGIE est validé pour un coût annuel de 640,00€ H.T.

6. Tarifs

6.1 Autres tarifs

Présentation des différents tarifs par Madame la Gestionnaire (voir document joint). Les tarifs des cautions, de la carte self, des facturations pour vaisselle cassée, livres de lecture non rendus, photocopies, carnet de correspondance et manuels scolaires sont inchangés. Un parent signale qu'une amende pour retard de prêt de livre au CDI ne peut être appliquée. Monsieur le Principal demande que l'on retire cette ligne.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Les tarifs sont validés.

6.2 Tarifs restauration

Madame la Gestionnaire informe les membres du conseil de la volonté du Conseil départemental d'encadrer et d'uniformiser les tarifs des repas (voir courrier ci-joint). Pour cela, il faudrait augmenter le prix des repas actuel. Il est proposé une augmentation de 1,75 % pour le forfait quatre jours de la demi-pension.

Un parent d'élève demande le niveau des comptes de la restauration. Madame Appriou répond que les comptes du service restauration sont à un niveau satisfaisant pour le moment voire excédentaire. Elle précise que cette augmentation permettrait d'augmenter l'offre en produits d'origine biologique et d'améliorer l'offre sur le pain (achat de pain tranché auprès des boulangers locaux). Un parent pose la question de la nécessité d'augmenter le tarif alors que la situation est saine et que l'inflation est nulle. La question est posée de connaître les raisons du Conseil départemental quant à l'uniformisation alors que chaque collège a son fonctionnement propre, sa structure propre. Monsieur le Principal, après avoir entendu ces avis, propose de ne pas augmenter le tarif restauration élèves cette année.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 2
Les tarifs restauration sont inchangés pour les élèves (pour rappel : 2,85 € le repas, forfait annuel de 396,15 € pour 139 jours de fonctionnement en 2016 ; prix du repas occasionnel : 3,80 €).

Pour les tarifs appliqués aux commensaux il n'y a pas de vote. Tarif 1 : 3,05 €, tarif 2 : 3,65 € et tarif 3 : 4,20 € conformément à la délibération du conseil départemental du 18/06/2015. Il est relevé que ces tarifs ont été fortement augmentés.

Madame la Gestionnaire propose d'ajouter un tarif pour les hôtes de passage et de le fixer à 4,50 €. Le conseil d'administration donne un avis favorable à cette proposition.

Et enfin, les taux de participation aux charges communes du service de restauration, pour l'année 2016, sont proposés aux membres du conseil : 18% pour les demi-pensionnaires et 21% pour les commensaux.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0
Les taux de participation ainsi fixés sont adoptés.

7. Convention piscine

Madame la Gestionaire présente pour information la convention signée avec la commune de Saint-Renan pour l'utilisation du complexe aquatique Spadium pour les élèves de sixième pour cette année scolaire. Il y aura dix séances par classe. Le tarif pour une classe est de 1204 € et pour 2 classes : 1785 €.

8. Résultats au DNB et structure de rentrée

Monsieur le principal présente les résultats de la session 2015 du diplôme nationale du brevet.
Le taux de réussite est de 96%, il est de 86,3% au niveau du Finistère et de 89,9 % au niveau de l'académie de Rennes. Pour rappel ce taux était de 89% en 2013 et de 85% en 2014.
Il y a eu 16% de mention TB, 25% de mention B et 28% de AB soit 69% de mention au total.

On observe une forte progression du taux de réussite par rapport aux années précédentes.

Monsieur le Principal a ensuite présenté les effectifs 2015/2016 : 129 élèves en sixième (soit dix de plus que la précédente année). Les écoles publiques du secteur auraient dû apporter 128 élèves ; sur ces 128, 111 sont venus au collège, le reste de l'effectif est venu des écoles primaires privées. Ce léger surnombre d'élèves a eu pour conséquence de réorganiser les groupes d'anglais. De trois groupes de 30 élèves on est passé à 4 groupes ce qui fait que les élèves ont 3,5 heures au lieu de 4 heures mais avec des effectifs allégés. En cinquième il y a 118 élèves soit 29 ou 30 élèves par classe. En quatrième 132 et en troisième 134. Les prévisions des services académiques prévoyaient en troisième 123 élèves. Il y a donc une grande différence entre les prévisions et la réalité. L'effectif total du collège est donc de 513 pour une prévision de 494. Monsieur le Principal signale également qu'il y a eu 11 départs d'élèves pour 12 arrivées en cinquième, quatrième et troisième.

9. Rapport annuel d'activités et de performance

Deux grands axes ont été choisis par l'établissement :

1- Assurer à l'élève un parcours sécurisé développant l'estime de soi
Les actions réalisées pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Dans le cadre de la liaison CM2/6ème : journée d'immersion au collège, informations du primaire, programme personnalisé de réussite ; échanges avec les professeurs des écoles ; informations auprès des parents du primaire. L'indicateur retenu étant le taux de redoublement en 6ème qui est de 1,7%, soit 2 redoublants en sixième. Ce qui est tout à fait acceptable.
- L'accompagnement éducatif (qui n'existe plus à la rentrée 2015), la mise en place de la DP3 en 3ème, le travail d'orientation des professeurs principaux en 4ème et 3ème. L'indicateur retenu est le nombre de

départs en fin de quatrième (MFR, DIMA, Prépapro), il était de 12 en juin 2014 et de 5 en juin 2015. L'objectif de réduction est atteint.

2- Travailler sur le respect et la bienveillance

Les actions réalisées pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Modification des protocoles pour les sanctions (graduation respectée ; rencontre systématique avec l'enfant et la famille). L'indicateur retenu est le nombre d'exclusion temporaire de la classe (exclusion/inclusion) ou de l'établissement. En 2013/2014, il y en a eu 70, en 2014/2015 il y en a eu 8. L'objectif de réduction est atteint.
- Attitude de bienveillance demandée à tous les acteurs du collège. L'indicateur retenu est le nombre total de punitions (observations, TIG et retenues). En 2013/2014 : 1173, en 2014/2015 : 731 soit une diminution de 38%.

10. Calendrier prévisionnel

Monsieur le Principal adjoint présente le calendrier prévisionnel 2015/2016 (voir document joint).

11. Question diverse (posée par le chef d'établissement) : expérimentation « choix aux familles »

Les services académiques proposent au collège d'expérimenter un changement dans le processus d'orientation en fin de 3ème. Dans cette expérimentation, les parents auraient « le dernier mot » quant à l'orientation de leur enfant. Monsieur le Principal précise que l'année dernière il n'y a eu que de très rares cas de désaccord entre la famille et le collège, et qu'au final la décision d'orientation prise a été faite en accord avec toutes les parties. Les parents d'élèves estiment que la commission d'appel à un rôle important et ne souhaitent pas que l'on vote aujourd'hui. Ils demandent un délai de réflexion.
Cette question sera reposée au prochain conseil d'administration.

La séance est levée à 20h15

(1)

Académie de RENNES
0290086I
Collège KERZOUAR
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 23 11

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyage scolaire à PARIS

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 21-15

Année scolaire : 2015 / 2016

Nombre de membres du CA : 24
Nombre de présents : 16
Quorum : 12

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 septembre 2015

Réuni le 24 septembre 2015

Sous la présidence de M. HUREAU, Principal

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement du voyage scolaire à PARIS

Pièce(s) jointe(s)

☐ Non X Oui Nombre : 1 – Budget prévisionnel

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser un voyage scolaire facultatif à PARIS. Ce voyage aura lieu du 5 mars au 9 mars 2016. Il a pour but éducatif et pédagogique la découverte culturelle et artistique en lien avec l'option « danse ». Participent à ce voyage 16 élèves et 2 accompagnateurs du collège KERZOUAR. Le conseil d'administration donne son accord au projet de budget de voyage présenté en équilibre et annexé à la présente délibération. La participation des familles est fixée à un maximum de 319.10 €. Le collège est autorisé à percevoir un don du foyer socio-éducatif du collège et de l'association « D'ouest en Elfes ».

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : .....
Abstentions :..... Blancs :..... Nuls :.....

Le président du Conseil d'administration
Nom : HUREAU
Prénom : Olivier

Signature :
Date : 28/09/2015

COLLÈGE KERZOUAR - 29290 SAINT-RENAN - LE PRINCIPAL

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 1/10/2015
Date de publication .....
Date d'exécution : .....

Collège KERZOUAR
Rue de KERZOUAR
29290 SAINT-RENAN

Projet-PARIS2016

Consultation du Conseil d'Administration du 24 septembre 2015
BUDGET ET DIVERSES MODALITES
Voyage pédagogique – Facultatif

Professeur responsable	**CLAIRON Virginie**		
Destination	PARIS		
Date	du samedi 5 mars au mercredi 9 mars 2016		
Objectifs pédagogiques	Découverte culturelle et artistique en lien avec l'option Danse		
Classes concernées	3ème A et 3ème B		
Nombre de participants	16	**Nombre d'accompagnateurs**	2

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		**RECETTES**	
Séjour *Elèves (204€/élève)*	3 264,00 €	**Subventions Diverses**	
Accompagnateurs (252€/adulte)	*504,00 €*	Etat :	
Sous-total	***3 768,00 €***	Collectivités : Saint-Renan	
		Organismes internationaux	
Transport (Train+métro)			
Elèves	1 336,00 €		
Accompagnateurs	167,00 €		
	1 503,00 €		
Visites Elèves	*1 408,00 €*		
Accompagnateurs	*109,00 €*	**Dons**	
Sous-total	***1 517,00 €***	Foyer socio-éducatif	**902,40 €**
		Asso "Ouest en Elfes"	
Autres	*0,00 €*		
		Contribution entre services(AP)	**780,00 €**
		(dépenses accompagnateurs)	
		Participations des familles	
		16 élèves *319,10€	**5 105,60 €**
TOTAL DEPENSES	**6 788,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**6 788,00 €**

COUT PAR ELEVE	**375,50 €**
Après aide du F.S.E	**319,10 €**

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement :
- à signer les contrats et conventions liés à ce voyage
- à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- à percevoir la participation des familles

inscrite ci-dessus

Les modalités en cas de désistement des élèves ou annulation du voyage sont fixées dans la charte de voyages scolaires du collège Kerzouar,en date du 28/11/2013

COLLEGE KERZOUAR - LE PRINCIPAL - 29290 SAINT-RENAN

Signature du chef d'établissement

3

Académie de RENNES
0290086l
Collège KERZOUAR
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 23 11

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyage scolaire à BRUGES

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 22-15

Année scolaire : 2015 / 2016

Nombre de membres du CA : 24
Nombre de présents : 16
Quorum : 12

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 septembre 2015

Réuni le 24 septembre 2015

Sous la présidence de M. HUREAU, Principal

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement du voyage scolaire à BRUGES.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Non X Oui Nombre : 1 – Budget prévisionnel

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser un voyage scolaire facultatif à BRUGES (Belgique). Ce voyage aura lieu du 28 mars au 1er avril 2016. Il a pour but éducatif et pédagogique l'ouverture culturelle et la découverte du patrimoine mondial. Participent à ce voyage 59 élèves du niveau de 5ème et 5 accompagnateurs du collège KERZOUAR. Le conseil d'administration donne son accord au projet de budget de voyage présenté en équilibre et annexé à la présente délibération. La participation des familles est fixée à un maximum de 215.00 € par élève. Le collège est autorisé à percevoir un don du foyer socio-éducatif du collège et de l'association « D'ouest en Elfes ».

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : .....
Abstentions :..... Blancs :..... Nuls :.....

Le président du Conseil d'administration
Nom : HUREAU
Prénom : Olivier

Signature :
Date : 28/09/2015

COLLÈGE KERZOUAR LE PRINCIPAL 29290 SAINT-RENAN

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 1/10/2015
Date de publication .....
Date d'exécution : .....

Collège KERZOUAR
Rue de KERZOUAR
29290 SAINT-RENAN

Projet budget-CA

Consultation du Conseil d'Administration du 24 septembre 2015
BUDGET ET DIVERSES MODALITES
Voyage pédagogique – Facultatif

Professeur responsable	M. LE GARS Jean-Pierre		
Destination	BRUGES- Belgique		
Date	du lundi 28 mars au vendredi 1er avril 2016		
Objectifs pédagogiques	Ouverture culturelle - Decouverte du patrimoine mondial		
Classes concernées	5è B et 5è C		
Nombre de participants	59	**Nombre d'accompagnateurs**	5

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Séjour Elèves (145,17 /élève)	8 565,03	**Subventions Diverses**	
Accompagnateurs (145,17 /adulte)	725,85	Etat :	
Sous-total	***9 290,88***	Collectivités : Saint-Renan	
		Organismes internationaux	
Transport			
Cars de l'Elorn	4 535,32	**Dons**	
Sous-total	***4 535,32***	Foyer socio-éducatif	2 234,35
		Autres :	
Visites Elèves	1 767,00	Asso "D'ouest en Elfes"	
Accompagnateurs (gratuit)	0,00		
Sous-total	***1 767,00***		
		Contribution entre services AP	725,85
Autre Adhésion F.U.A.J.	*52,00*	(dépenses accompagnateurs)	
Sous-total	***52,00***		
		Participations des familles	
		59 élèves x 215 € =	**12 685,00**
TOTAL DEPENSES	**15 645,20 €**	**TOTAL RECETTES**	**15 645,20 €**

COUT PAR ELEVE	**252,88 €**
Après aide du F.S.E	**215,00 €**

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement :
- à signer les contrats et conventions liés à ce voyage
- à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- à percevoir la participation des familles

inscrite ci-dessus

Les modalités en cas de désistement des élèves ou annulation du voyage sont fixées dans la charte de voyages scolaires du collège Kerzouar,en date du 28/11/2013

COLLEGE KERZOUAR - 0291 - LE PRINCIPAL - SAINT-RENAN

Signature du chef d'établissement

Académie :
RENNES

Exercice : 2015

MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :
FINISTERE

Etablissement : 0290086L
CLG KERZOUAR. SAINT RENAN
BP 50 082

29290 SAINT RENAN
Téléphone : 02.98.84.23.11

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 11
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
21/09/2015

Olivier HUREAU, chef d'établissement

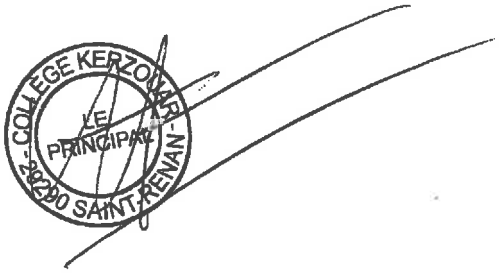

5

Académie : RENNES
Exercice : 2015

MINISTERE : Education Nationale

Etablissement : 0290086L
CLG KERZOUAR. SAINT RENAN
BP 50 082

29290 SAINT RENAN

DEPARTEMENT :
FINISTERE

Ordonnateur : Olivier HUREAU
Comptable assignataire : Jean-Marie QUENTEL

Pièce B9.1
DBM INFO

Décisions budgétaires modificatives pour information
Regroupées du n° 11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	89 592.20	0.00	89 592.20		79 334.88	0.00	79 334.88	
Vie de l'élève	3 750.00	0.00	3 750.00		3 750.00	0.00	3 750.00	
Administration et logistique	99 653.86	0.00	99 653.86		91 697.00	0.00	91 697.00	
Total services généraux (1)	**192 996.06**	**0.00**	**192 996.06**		**174 781.88**	**0.00**	**174 781.88**	
Restauration et hébergement	206 378.50	540.00	206 918.50		206 378.50	540.00	206 918.50	
Bourses nationales	11 000.00	0.00	11 000.00		11 000.00	0.00	11 000.00	
Total services spéciaux (2)	**217 378.50**	**540.00**	**217 918.50**		**217 378.50**	**540.00**	**217 918.50**	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	**410 374.56**	**540.00**	**410 914.56**		**392 160.38**	**540.00**	**392 700.38**	

Résultat prévisionnel	**-18 214.18**	**0.00**	**-18 214.18**
CAF ou IAF	**-12 213.32**	**0.00**	**-12 213.32**

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL	**0.00**	**2 100.00**	**2 100.00**		**0.00**	**2 100.00**	**2 100.00**	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	**410 374.56**	**2 640.00**	**413 014.56**		**392 160.38**	**2 640.00**	**394 800.38**	

Etablissement : 0290086L
CLG KERZOUAR. SAINT RENAN
BP 50 082

29290 SAINT RENAN

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

EXERCICE 2015 - Edition du 24/09/2015

D.B.M. n°11 **Exécutoire au 21/09/2015** **Réf : Invest-composteur "Agenda21"** **Opération n°28** **Type opération : 21 - Ressources spécifiques**

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	OPC				Opérations en capital						
		EQUIP			equipements invest						
			2AUTR		AUTRES SUBVENTIONS						
				1313	Subv. investiss. Département				0.00	2 100.00	2 100.00
2	OPC				Opérations en capital						
		EQUIP			equipements invest						
			2AUTR		AUTRES SUBVENTIONS	0.00	2 100.00	2 100.00			

D.B.M. n°11 **Exécutoire au 21/09/2015** **Réf : Install composteur** **Opération n°29** **Type opération : 21 - Ressources spécifiques**

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH				Restauration et hébergement						
			2AUTR		AUTRES SUBVENTIONS						
				7443	Subventions Département				0.00	540.00	540.00
2	SRH				Restauration et hébergement						
		FONCSE			FONCTIONNEMENT DU SERVICE						
			2AUTRDEP		Autre dépense subventionnée	0.00	540.00	540.00			

6

Académie de RENNES
0290086l
Collège KERZOUAR
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 23 11

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de contrat – SAVELYS-climatiseur

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 23-15

Année scolaire : 2015 / 2016

Nombre de membres du CA : 24
Nombre de présents : 16
Quorum : 12

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 septembre 2015

Réuni le 24 septembre 2015

Sous la présidence de M. HUREAU, Principal,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics
- Vu la précédente délibération n° 14-15,

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation du contrat d'entretien et de maintenance du climatiseur du local serveur par l'entreprise SAVELYS, pour une durée d'un an.

Pièce(s) jointe(s)

X Non ☐ Oui Nombre :

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement informe les membres du conseil d'administration de la décision du conseil départemental de reprendre à sa charge, au 1er juillet 2016, certains contrats d'entretien et de maintenance des installations dans les collèges, notamment les contrats sur les climatiseurs des locaux autocom / serveur. Ainsi, le contrat avec l'entreprise SAVELYS pour l'entretien et la maintenance du climatiseur dans le local serveur est validé pour un an, pour un coût annuel de 156.90 € H.T. La présente délibération annule et remplace la délibération N° 14-15 relative au même contrat.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : .....
Abstentions :..... Blancs :..... Nuls :.....

Le président du Conseil d'administration
Nom : HUREAU
Prénom : Olivier

Signature :
Date : 28/09/2015

COLLÈGE KERZOUAR LE PRINCIPAL 29290 SAINT-RENAN

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 1/10/2015
Date de publication .....
Date d'exécution : .....

Académie de RENNES
0290086l
Collège KERZOUAR
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 23 11

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de contrat – EUROENERGIE-(CTA-CCF)

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 24-15

Année scolaire : 2015 / 2016

Nombre de membres du CA : 24
Nombre de présents : 16
Quorum : 12

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 septembre 2015

Réuni le 24 septembre 2015

Sous la présidence de M. HUREAU, Principal,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics
- Vu la précédente délibération n° 15-15,

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation du contrat d'entretien et de maintenance de la centrale de traitement de l'air au bâtiment 3 et de vérification du clapet coupe-feu du service de restauration avec l'entreprise EUROENERGIE, pour une durée d'un an.

Pièce(s) jointe(s)

X Non ☐ Oui Nombre :

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement informe les membres du conseil d'administration de la décision du conseil départemental de reprendre à sa charge, au 1er juillet 2016, certains contrats d'entretien et de maintenance des installations dans les collèges, notamment les contrats sur les centrales de traitement de l'air (C.T.A.). Ainsi, le contrat avec l'entreprise EUROENERGIE pour l'entretien et la maintenance de la C.T.A. et du clapet coupe-feu est validé pour un an, pour un coût annuel de 640.00 € H.T. La présente délibération annule et remplace la délibération N° 15-15 relative au même contrat.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16 | Pour : 16 | Contre : .....
Abstentions :..... | Blancs :..... | Nuls :.....

Le président du Conseil d'administration
Nom : HUREAU
Prénom : Olivier

Signature :
Date : 28/09/2015

COLLEGE KERZOUAR 29290 SAINT-RENAN LE PRINCIPAL

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 1/10/2015
Date de publication .....
Date d'exécution : .....

DEPARTEMENT DU FINISTERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

8

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du jeudi 18 juin 2015

Délibération

N° ordre : 2015-CD03-002		Page Rapport : 11
Direction : DDC **Service : SFEC** **Code : 01** **Libellé : Assurer le fonctionnement des collèges publics** **Commission : Solidarités, Enfance, Famille**		

TARIFICATION 2016 DE LA RESTAURATION DANS LES COLLÈGES PUBLICS

Depuis la loi du 13 août 2004, les régions et les départements assurent le service de restauration scolaire et ont compétence pour « les modalités d'exploitation, la fixation des objectifs et l'allocation de moyens du service de restauration scolaire en prévoyant que le chef d'établissement assure la gestion du service de demi-pension conformément aux modalités d'exploitation définies par la collectivité compétente ». En outre, l'article premier du décret du 29 juin 2006 pose le principe de la liberté des tarifs de la restauration scolaire et le transfert aux collectivités territoriales compétentes. Ainsi, les prix du service de restauration des collèges sont fixés par les départements.

Dans le cadre de la présente délibération, le Conseil départemental a examiné les orientations proposées pour les tarifs 2016 des élèves des collèges publics.

I - TARIFS DES DEMI-PENSIONNAIRES

Depuis 2007, le Département a choisi, en concertation avec un groupe de travail réunissant des chefs d'établissements, gestionnaires et cuisiniers de collèges, d'harmoniser progressivement les tarifs demi pensionnaires (DP) 4 et 5 jours, ce qui a permis de réduire sensiblement l'amplitude entre le tarif le plus bas et le plus haut (81 centimes d'écart en 2007 et 33 centimes en 2015 pour le forfait 4 jours). En 2015, le tarif moyen du DP4 est de 2,98 € et celui du DP5 est de 2,90 €.

Le principe d'harmonisation, chaque année, consiste à :

- calculer le tarif moyen de l'année n et l'augmenter de 2 % ;
- bloquer les tarifs supérieurs ou égaux à ce tarif moyen + 2 % ;
- permettre aux tarifs inférieurs d'augmenter jusqu'au tarif moyen + 2 %.

Le Conseil départemental a décidé de reconduire l'actualisation de 2 % pour 2016, soit :

Tarifs forfait 4 jours (DP4) :

- pour les tarifs DP4 inférieurs à 3,04 €, augmentation possible jusqu'à 3,04 € ;
- pour les tarifs DP4 supérieurs ou égaux à 3,04 €, aucune augmentation possible.

Tarifs forfait 5 jours (DP5) :

- pour les tarifs DP5 inférieurs à 2,96 €, augmentation possible jusqu'à 2,96 € ;
- pour les tarifs DP5 supérieurs ou égaux à 2,96 €, aucune augmentation possible.

II - TARIFS DES COMMENSAUX (POUR MEMOIRE)

Pour mémoire, pour ce qui concerne les commensaux, le Conseil général, par délibération du 19 juin 2014, a harmonisé les tarifs sur la période 2015-2017. Pour 2016, **les tarifs minimum** sont les suivants :

	2016	2017
Cat 1 : indice majoré < ou = à 369 et contrats aidés, contractuels	Tarif minimum : 3,05 €	Tarif unique : 3,20 €
Cat 2 : indice majoré > à 369 et < ou = à 466	Tarif minimum : 3,65 €	Tarif unique : 3,95 €
Cat 3 : indice majoré > à 466	Tarif minimum : 4,20 €	Tarif unique : 4,60 €

Aucun collège ne sera autorisé à augmenter ses tarifs au-delà des tarifs-cibles 2017.

Les tarifs des hôtes de passage ainsi que des repas exceptionnels restent déterminés par les établissements. Par ailleurs, il est rappelé que le tarif des commensaux ne peut pas être inférieur au tarif élève DP4.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- **d'approuver l'encadrement des tarifs des demi-pensionnaires (§ I) pour l'année 2016 ;**

- **d'autoriser Mme la Présidente à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des Conseillers départementaux présents ou représentés

- Acte transmis au représentant de l'Etat le 24/06/2015

- Acte publié et mis à la disposition du public le 24 JUIN 2015

Pour la Présidente et par délégation,
Le responsable du Pôle Juridique et de l'Assemblée,

Nicolas JAMBON

Académie de RENNES
0290086I
Collège KERZOUAR
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 23 11

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 25-15

Année scolaire : 2015 / 2016

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 16

Quorum : 12

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 septembre 2015

Réuni le 24 septembre 2015

Sous la présidence de M. HUREAU, Principal,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les différents tarifs applicables en 2016, dont la liste est communiquée en pièce jointe.

Libellé de la délibération :

Les tarifs des cautions, de la carte de self, des facturations pour vaisselle cassée, livres de lecture non rendus ou perdus, photocopies, carnet de correspondance et manuel scolaire sont validés par le conseil d'administration. Le principe de la facturation du matériel dégradé à l'auteur est également adopté.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Non X Oui Nombre : 1.....

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	.....
Nuls :	.....

Le président du Conseil d'administration
Nom : HUREAU
Prénom : Olivier

Signature :
Date : 28/09/2015

COLLEGE KERZOUAR 29290 SAINT-RENAN LE PRINCIPAL

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 1/10/2015

COLLEGE KERZOUAR
AUTRES TARIFS Année 2016

Applicables à compter du 1er janvier 2016

I - CAUTION

Clés simple : par clé prêtée (par chèque)	8,00 €
Clé "VACHETTE", par clé prêtée (par chèque)	15,00 €
Prêt de manuels scolaires pendant les vacances (par chèque) par manuel	15,00 €
Prêt de manuels scolaires aux enseignants pour l'année scolaire (par chèque)	15,00 €

II - CARTE DE SELF

Acquisition ou renouvellement	4,00 €

III - VAISSELLE CASSEE

Petite assiette	1,00 €
Grande assiette	1,90 €
Verre	0,50 €
Bol	1,00 €

IV- LIVRES

CDI -Livre non rendu au 2ème rappel	8,00 €
Français - Livre de lecture (poche) perdu	5,00 €

V- PHOTOCOPIES

Format A4	0,10 €
Format A3	0,20 €
Duplicata de document officiel	1,00 €

VI - CARNET DE CORRESPONDANCE

Perte ou renouvellement	2,50 €

VII - MANUEL SCOLAIRE

Dégradation	7,50 €
Perte / remplacement nécessaire	15,00 €

VIII - DEGRADATION DE MATERIEL

Remboursement par l'auteur identifié au prix coutant de la réparation ou du remplacement du matériel dégradé. Facturation

COLLEGE KERZOUAR LE PRINCIPAL 29290 SAINT-RENAN

Académie de RENNES
0290086I
Collège KERZOUAR
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 23 11

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs de restauration

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 26-15

Année scolaire : 2015 / 2016

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 16

Quorum : 12

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le 8 septembre 2014

Réuni le 25 septembre 2014

Sous la présidence de M. HUREAU, Principal,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les tarifs de restauration applicables en 2016.

Libellé de la délibération :

Les tarifs 2016 s'établissent comme suit :
Tarifs inchangés pour les élèves, demi-pension, forfait 4 jours, prix du repas 2.85 € - le forfait annuel sera de 396.15 € pour 139 jours de fonctionnement en 2016- Prix du repas occasionnel pour l'élève externe : 3.80 € ; Pour les commensaux, tarif 1 : 3.05 €, tarif 2 : 3.65 €, tarif 3 : 4.20 €, conformément à la délibération du Conseil départemental du 18/06/2015.
Il est instauré un tarif pour les hôtes de passage : 4.50 €.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Non ☒ Oui Nombre : 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	.....
Nuls :	.....

Le président du Conseil d'administration
Nom : HUREAU
Prénom : Olivier

Signature :
Date : 28/09/2015

COLLEGE KERZOUAR 29290 SAINT-RENAN LE PRINCIPAL

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 1../10/2015

(12)

COLLEGE KERZOUAR
SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT **Année 2016**

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2016

I - TARIFICATION DEMI-PENSION "ELEVE" *

Intitulé	Tarif 2015	Tarif 2016	% d'augmentation
DP 4 jours -Forfait	2,85 €	2,85 €	0,00%
Nbre jours de fonctionnement		139	
Forfait annuel		396,15 €	
Repas occasionnel	3,80 €	3,80 €	0,00%

* Orientations 2015 -Délib. Conseil Départemental 18/06/2015
Tarif de référence : 3,04 €

II - TARIFICATION "COMMENSAUX"

Intitulé	Tarifs 2015	Tarifs 2016	
Tarif 1 : indice majoré < ou =369	2,95 €	3,05 €	Tarifs minimum demandés par le CD 29
Tarif 2 : 369<indice maj. < ou =466	3,45 €	3,65 €	
Tarif 3 : indice majoré > 466	3,90 €	4,20 €	
Tarif hôte de passage		4,50 €	

III - PARTICIPATION DES FAMILLES ET COMMENSAUX AUX FRAIS GENERAUX

	2015	2016	% d'augmentation
Familles Demi-pension	18%	18%	0,0%
Commensaux	21%	21%	0,0%

Le fonctionnement du service de restauration fait l'objet de l'annexe II du règlement intérieur du collège.
Il indique notamment les conditions de remise d'ordre. La remise d'ordre est accordée :
* sur demande des familles pour une absence pour maladie de plus de 4 jours consécutifs de cantine, justifiée par un certificat médical ;
* en cas de départ définitif ;
* en cas de stage, de sortie à la journée, de voyage scolaire, de grève du service de restauration.
Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué.

C. A. du 24/09/2015

Académie de RENNES
0290086l
Collège KERZOUAR
Rue de Kerzouar – 29290 SAINT-RENAN
Tel : 02 98 84 23 11

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Participation aux charges communes

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 27-15

Année scolaire : 2015 / 2016

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 16

Quorum : 12

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le .....

Le Conseil d'administration

Convoqué le14 septembre 2015

Réuni le 24 septembre 2015

Sous la présidence de M. HUREAU, Principal,

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les taux de participation des familles et des commensaux aux charges communes, applicables en 2016.

Libellé de la délibération :

Les taux de participation aux charges communes du service de restauration, pour l'année 2016, sont fixés comme suit :

- 18 % pour les demi-pensionnaires,
- 21 % pour les commensaux.

Pièce(s) jointe(s)

X Non ☐ Oui Nombre : ..

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	.....
Nuls :	.....

Le président du Conseil d'administration
Nom : HUREAU
Prénom : Olivier

Signature :
Date : 28/09/2015

COLLEGE KERZOUAR - 29290 SAINT-RENAN
LE PRINCIPAL

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 1./10./2015

10 SEP. 2015
Rep.

CONVENTION D'UTILISATION
DU COMPLEXE AQUATIQUE SPADIUM DE SAINT-RENAN
PAR L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Dénomination	Adresse
Collège KERZOUAR	Rue de Kerzouar, 29290 Saint-Renan

ENTRE

La Ville de SAINT-RENAN, représentée par son Maire, Monsieur Gilles MOUNIER, spécialement autorisé à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil municipal en date du 19 juillet 2004.

ET

le collège KERZOUAR représenté par :

- Mr HUREAU, principal de l'établissement scolaire cité en titre,
- ~~Président, Présidente de l'Association des Parents d'élèves de l'établissement scolaire cité en titre~~,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1er

La Ville de SAINT-RENAN met à disposition de l'établissement scolaire ci-dessus désigné, le complexe aquatique de SAINT-RENAN, exploité par la SAS Complexe Aquatique des Abers.

ARTICLE 2

La piscine sera utilisée par groupes dans les conditions suivantes : *(planning déjà transmis par mail. Si vous ne l'avez pas reçu, faire la demande par mail)*

Créneaux horaires	**Le lundi de 11h05 à 11h50 au 1er trimestre + le mardi de 11h05 à 11h50 au 2e trimestre + le vendredi de 11h05 à 11h50 au 3e trimestre**
Nombre de classes	**2+2+1 soit un total de 5 classes**
Nombre de séances	**10 séances par groupe soit un total de 30**
Date première séance	**14/09/15**
Date dernière séance	**10/06/16**
Durée de la séance	**40 minutes**
Arrivée à la piscine	**10 minutes avant le début de la séance**
Tests piscine (gratuit)	**Le lundi 07/09/15 de 11h00 à 12h00, le mardi 08/09/15 de 11h00 à 12h00 et le vendredi 11/09/15 de 11h00 à 12h00**

ARTICLE 3

L'établissement scolaire s'engage à respecter le cycle retenu ainsi que le nombre de séances prévu à l'article 2.

ARTICLE 4

Le montant du droit d'utilisation résultant de l'article 2 est fixé à :

TARIFS 2015/2016		
	8 séances	10 séances
Pour une classe	963,00 €	1 204,00 €
Pour deux classes	1 428,00 €	1 785,00 €

comme convenu dans la délibération du 18 mai 2015.

ARTICLE 5

Les responsables de l'établissement scolaire s'engagent à ne faire pratiquer que des activités scolaires de natation et à utiliser les lieux dans le respect de la réglementation.

ARTICLE 6

La surveillance réglementaire des séances sera assurée par le personnel de la piscine compétent, sans redevance supplémentaire.

ARTICLE 7

Tout créneau horaire réservé au titre de l'article 2 de la présente convention sera facturé.

Les établissements scolaires devront prendre contact avec les services de la piscine pour trouver un ou des créneaux de remplacement.

La facturation par la Ville de SAINT-RENAN à l'organe signataire de la présente convention se fera sur la base du tarif indiqué à l'article 4.

ARTICLE 8

L'organe signataire de la présente convention déclare renoncer aux recours qu'il pourrait être fondé à exercer contre la Ville de SAINT-RENAN en cas d'accident qui pourrait survenir pendant les séances d'enseignement de la natation, à l'intérieur de la piscine.

La SAS Complexe Aquatique des Abers, en tant que concessionnaire et gestionnaire du complexe aquatique, est responsable des dommages occasionnés par le fonctionnement dudit équipement (accident imputable au matériel, aux installations et au personnel dans l'exercice de ses fonctions).

ARTICLE 9

La présente convention est conclue pour la seule période résultant de l'article 2 correspondant à tout, ou partie, de l'année scolaire 2015 / 2016.

Fait à SAINT-RENAN,
Le 08 septembre 2015

Le Maire, *
Gilles MOUNIER,

Lu et Approuvé-
Le Principal*
Monsieur HUREAU,

COLLEGE KERZOUAR - 29290 SAINT-RENAN - LE PRINCIPAL

~~Le Président, La Présidente,~~*
~~Monsieur, Madame,~~

* faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

15

à Saint Renan, le 25 septembre 2015

collège Kerzouar
académie Rennes
Éducation nationale

Calendrier prévisionnel 2015/2016

Version du 25 septembre 2015

1er trimestre : du mardi 1er septembre au vendredi 27 novembre inclus	
Lundi 31 août – 9h	Réunion de prérentrée (cf programme)
Mardi 1er septembre	Rentrée des élèves de 6è
Mercredi 2 septembre	Rentrée des élèves de 5è, 4è et 3è
Jeudi 3 septembre	Début des emplois du temps normaux
Lundi 14 septembre	Rencontres parents et équipes pédagogiques – 6è et 5è
Mardi 15 septembre	Commission menus
Mardi 15 septembre	Rencontres parents et équipes pédagogiques – 4è et 3è
Lundi 21 septembre à 17h	Conseil pédagogique
Jeudi 24 septembre	Conseil d'administration
Vendredi 25 septembre	Sortie pédagogique des 6ème E à St Renan (9h30-11h30)
Lundi 28 septembre	Formation internet citoyen 4 C (M1-M2) & 4 A (M3-M4)
Lundi 28 septembre	1er exercice d'évacuation
Mardi 29 septembre	Internet citoyen 4 D (M1-M2), 4 B (M3-M4) & 4 E (S1-S2)
Mardi 29 septembre	Sortie pédagogique des 6ème B & D à Porspoder (9h30-16h30)
Vendredi 2 octobre	Pesée des déchets alimentaires au self
Vendredi 2 octobre	Sortie d'histoire-géographie à Brest 4ème C-D
Du 5 au 15 octobre	Conseils d'enseignements : réflexion sur la réforme du collège
Du lundi 5 au vendredi 9 octobre	Elections des délégués élèves
Mardi 6 octobre	Visite technique pour les travaux (CD 29)
Jeudi 8 octobre	Rencontres CD 29 – Chefs d'établissements et gestionnaires
Jeudi 8 octobre	Sortie d'histoire-géographie à Brest 4ème E
Vendredi 9 octobre	Sortie d'histoire-géographie à Brest 4ème A-B
Vendredi 9 octobre	Elections des représentants des parents et des personnels au CA
Mardi 13 octobre	M4 : réunion des délégués de classe
Mardi 13 octobre	Sortie pédagogique des 6ème A & E à Porspoder (8h30-16h30)
Mardi 13 octobre	Conseil école-collège à 17 h (salle 9)
Jeudi 15 octobre	Elections des délégués élèves au CA à 10 h 20 (Permanence)
Vacances de Toussaint du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre inclus	
Mardi 3 novembre	3èmes : 8h30-11h30 Collège au cinéma à St Renan
Mardi 3 novembre	Réunion du CESC à 13 h 30
Mardi 3 novembre	Commission menus à 13 h 40
Lundi 23 novembre	Conseil pédagogique : Réforme du collège
Mardi 24 novembre	1ère séance de formation des délégués 6ème & 5ème : 9h30- 12h30 ; 4ème & 3ème : 13h30-16h30
Mardi 24 novembre	Conseil d'administration à 17 h 30 (Salle 9)

2è trimestre : du lundi 30 novembre au vendredi 11 mars inclus	
Du 30 novembre au 11 décembre	Conseils de classes
Lundi 7 décembre	6E, 5B, C, D : 8h30-11h30 Collège au cinéma à St Renan
Lundi 14 décembre	Rencontres individuelles parents-professeurs 3ème à partir de 17h
Jeudi 18 décembre	Rencontres individuelles parents-professeurs 6ème à partir de 17h
Vacances de Noël du samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier inclus	
Mardi 5 janvier	3èmes : 8h30-11h30 Collège au cinéma à St Renan
Lundi 11 ou mardi 12 janvier	Réunion d'information sur l'orientation pour les parents d'élèves des classes de 3ème
Mois de janvier	Présentation du collège aux écoles de secteur par M. Hureau
Lundi 18 janvier à 17h	Rencontres individuelles parents-professeurs 5ème à partir de 17h
Jeudi 21 janvier à 17h	Rencontres individuelles parents-professeurs 4ème à partir de 17h
Lundi 25 janvier	2ème séance de la formation des délégués élèves 6ème & 5ème : 9h30- 12h30 ; 4ème & 3ème : 13h30-16h30
Samedi 30 janvier (matinée)	Forum « Trajectoire » à Gouesnou , salle Kerloïs
Du 3 au 5 février	Stages en entreprises pour les élèves de 3ème
Vacances de Février du samedi 6 février au dimanche 21 février inclus	
Lundi 29 février	6E, 5B, C, D : 8h30-11h30 Collège au cinéma à St Renan
Du 29 février au 3 mars	Oraux de restitution des stages en entreprise
Vendredi 4 mars *(date à confirmer)*	Accueil des CM2 (journée) et Portes ouvertes (à partir de 17h00)
Du samedi 5 au mercredi 9 mars	Séjour pédagogique à Paris des élèves « Danse » de 3ème
Du Lundi 7 au vendredi 11 mars (Dates à confirmer)	Séjours pédagogiques en Espagne et Grande Bretagne

3è trimestre du lundi 14 mars au mardi 5 juillet inclus	
Du 14 au 25 mars	Conseils de classe du deuxième trimestre
Mardi 22 mars	3èmes : 8h30-11h30 Collège au cinéma à St Renan
Du Lundi 28 mars au vendredi 1er avril	Séjour à Bruges des 5èmes B & C
Du 18 au 22 avril	ASSR 1 (5èmes)
Mardi 26 & mercredi 27 avril	Brevet blanc
Vacances de Pâques du samedi 2 avril au dimanche 17 avril inclus	
Du 2 au 4 mai	ASSR 2 (Elèves de 3èmes)
Jeudi 5 mai	Jeudi de l'Ascension
Vendredi 6 mai	Cours vaqués
Lundi 23 mai	6E, 5B, C, D : 8h30-11h30 Collège au cinéma à St Renan
Du 23 au 27 mai	Oraux d'histoire des arts
Du 1er au 24 juin	Conseils de classe du 3ème trimestre
Fin juin (date pas encore fixée)	DNB
Vacances d'été à compter du mardi 5 juillet au soir	

L'équipe de direction